 Comité de citoyens de Guyenne

Procès-verbal de la 4e assemblée du Comité de citoyens de Guyenne, réunie en assemblée régulière, tenue le 30 avril 2024, à 19h, au bureau du Comité au Centre de services aux citoyens soit au 1255A des 4e et 5e rangs à Guyenne.

Membres présents : Lina Bérubé, présidente

 Giacomo Bouchard, vice-président

 Karine Brisebois, secrétaire

 Clémence Bernier

 Robert St-Cyr

 Nancy Harton

 Chantal Bolduc

Public présent : Aucun.

1. **Ouverture** de la réunion à 19h05.
2. Adoption de l’**ordre jour** à l’unanimité.
3. Adoption du **procès-verbal** de la réunion du 25 mars 2024 à l’unanimité.
4. **Rapport financier au 30 avril 2024**

Lina précise qu’il y a eu un ajustement car la MRC a fait une erreur. Voir annexe.

1. **Attribution d’un nom pour le parc**

Il n’y a eu aucune suggestion des citoyens donc les membres du Comité suggère le nom «Parc St-Émile» et ce nom est adopté à l’unanimité.

Attendu que la MRC d’Abitibi nous a demandé d’attribuer un nom au parc à Guyenne qui soit représentatif et durable dans le temps;

Attendu qu’un sondage a été transmis aux citoyens de Guyenne via le Bulletin paroissial et communautaire à cet effet;

Attendu le résultat de ce sondage;

Il est résolu à l’unanimité par les membres du Comité de citoyens de Guyenne:

*2024/04-05   Que, suite à un sondage réalisé auprès des citoyens de Guyenne, le parc de Guyenne soit nommé « PARC ST-ÉMILE ».*

1. **Collecte des gros rebuts**

Lina mentionne qu’avec Robert Julien ils ont convenu du 7, 8 et 9 juin 2024 aux Serres. Lina va publier un sondage dans le Bulletin pour connaître la préférence des citoyens à savoir si les gens préfèrent le printemps ou l’automne pour la prochaine collecte.

1. **Suivi TCC du 24 avril 2024**

Lina fait un récapitulatif de la réunion, entre-autres, la ligne d’Hydro à Taschereau est annulé, il n’y aura donc pas de redevances.

Il y a aussi le projet du site Internet Arterre qui a pour but de vendre ou acheter une terre.

Pour réparer les cloches artisanales des églises, il y a la mise à niveau du circuit religieux. Si y a possibilité de réparation la municipalité et la MRC payeront moitié-moitié.

Il y a un projet d’entente avec le Refuge le Cœur sur 4 pattes pour centraliser la gestion animalière pour 1 4561 476,51 $ sur 5 ans. Le Refuge va prendre 15 $ par licence. Il suggère aux municipalités de charger 30 $ pour un animal opéré et 50 $ pour non opéré. Les membres trouvent que c’est trop cher et demande à Lina de faire une lettre pour informer la TCC de notre désaccord.

1. **Demande de la Ruche**

Pour la tonte de la pelouse de la Ruche, Donald Fortin demande 250 $ pour l’été. Adopter à l’unanimité.

1. **Demande de la Fabrique**

La Fabrique demande un don de 150 $ pour la danse du 25 mai prochain. Adopté à l’unanimité.

1. **Compte à payer**

-Secretariat : 25 $

-Entretien de la patinoire : 75 $

-Tonte de la pelouse pour la Ruche : 250 $

-Location de salle pour la Fabrique : 150 $

Adopté à l’unanimité.

1. **Modifications au contrat de tonte de pelouse**

Lina donne les points à être changés. Clémence Bernier demande que la tonte du panneau à l’entrée du village soit inclus dans le contrat. Il est adopté à l’unanimité.

Attendu que le Comité de citoyens a retiré sa responsabilité pour la tonte de pelouse de la Ruche et de la Corporation de développement (Centre de services aux citoyens) tout en déboursant pour leur exécution en leur faisant un don;

Attendu que l’emplacement du panneau à l’entrée du village ne devrait plus être fait bénévolement;

Il est résolu à l’unanimité par les membres du Comité de citoyens de Guyenne:

*2024/04-11   Que le contrat pour la tonte de pelouse soit modifié de la façon suivante:*

 *- retirer les termes suivants: « le long du stationnement du Centre de service aux citoyens, le long du 4e et 5e Rang devant la Coopérative de travail, la Ruche »;*

 *- ajouter les termes suivants: « l’emplacement du panneau à l’entrée du village sur le chemin du Lac-Chicobi; l’emplacement du panneau à l’entrée du côté est du village sur le chemin des 4e-et-5e-Rangs, s’il y a lieu; »*

 *Que ces modifications entrent en vigueur le 1er mai 2024.*

1. **Affaires diverses**

Clémence demande que le Comité soit consulté avant l’installation du panneau à l’entrée du village sur le 4 et 5 pour voir où l’installer.

1. **Aucune question**.
2. Clôture de la réunion à 19 :55 à l’unanimité

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Karine Brisebois, secrétaire Lina Bérubé, présidente